

Justice en Islam : la Cour suprême d'Iran ordonne que les yeux du condamné soient supprimés

écrit par Jack | 28 mars 2016



La justice en Islam : la Cour suprême d'Iran ordonne que les yeux du condamné soient supprimés.

Par Pamela Geller – 27 mars 2016-03-27

« *Un œil pour un œil* », telle est la décision de la Cour Suprême d'Iran (Jerusalem Post, 27 mars 2016), ayant condamné un homme à se voir retirer les yeux.

C'est dans le Coran, sourate 5:45 : « *Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion . Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes.* »

Et Obama enrichit et ouvre la porte à ces sauvages !

Épargnez-moi toute comparaison avec la bible hébraïque. Où pourriez-vous trouver que les Juifs et les chrétiens prononceraient une telle condamnation ? Seuls des états islamiques comme l'Iran font de telles choses.

La Cour suprême d'Iran a ordonné le retrait des yeux d'un homme accusé d'avoir rendu aveugle un autre homme au cours d'une bagarre de rue, selon les droits humains d'ONG d'Iran.

La date de l'exécution de la sentence sur ce condamné de 23 ans, seulement identifié sous le nom de Saman, n'a pas été annoncée.

Le quotidien iranien Shahrvand a publié que Saman, 23 ans, s'était battu avec un autre homme de 25 ans et que par suite, Saman avait admis avoir involontairement rendu son adversaire aveugle avec une barre de fer.

<http://pamelageller.com/2016/03/irans-supreme-court-orders-removal-of-mans-eye.html/>